

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240312_4 du 12/03/2024
Direction des ressources humaines

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 06/03/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Cédric BARBIERO.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 13

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Sandrine BELMONT - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Maud MILLIER DUMOULIN - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROSSET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Claire BELLISSEN pouvoir à Michel BAARSCH
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Solange MARTELLACCI
Oihiba DRIDI pouvoir à Sandrine COMTE
Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Philippe LOCATELLI pouvoir à Marion LECLERE
Alexis MONTOLIU pouvoir à Maryse MICHAUD
Anne PASTUREL pouvoir à Marjorie MERCIER
Jean-Luc PAYS pouvoir à Christine CHALAND
Ahleme TABBOUBI pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Luc VIDALOT pouvoir à Clément DELORME

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 février 2024 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 05/03/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Comme régulièrement, il est proposé d'approuver les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs afin de poursuivre l'adaptation des services aux tâches et missions demandées.

- Au sein du pôle familles et solidarités - direction des politiques contractuelles, et pour une meilleure adéquation entre le grade et l'emploi, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des animateurs à temps complet et de supprimer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs ;

- Au sein du pôle culture, sport et vie associative – direction de la culture, et pour une meilleure adéquation entre le grade et l'emploi, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à temps complet et de supprimer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les modifications évoquées ci-dessus au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2024 :

Cadres d'emplois	Création	Suppression
Animateur	1 poste à temps complet	
Rédacteur		1 poste à temps complet
Adjoint du patrimoine	1 poste à temps complet	
Adjoint d'animation		1 poste à temps complet

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012.

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-200102747-20240312-20240312_4-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le douze mars
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Cédric BARBIERO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).